

FONDS DE PLACEMENT GARANTI

Contrat Helios2^{MD}




POUR PROTÉGER CE QUI EST IMPORTANT POUR VOUS



Assurances

Vie • Santé • Retraite

**Vous cherchez à mieux
protéger votre patrimoine
ainsi que des solutions
visant à le faire fructifier?**



Nous avons ce qu'il vous faut

Le Contrat de fonds de placement garanti Helios2 protège votre patrimoine à l'échéance et à votre décès tout en vous donnant accès au potentiel de croissance des marchés financiers grâce à une gamme complète d'options de placements.

Comment fonctionne le Contrat Helios2?

Comme le Contrat Helios2 est établi par une compagnie d'assurance, vous pouvez désigner une personne de votre choix à titre de Bénéficiaire pour recevoir un montant* à votre décès, en toute confidentialité, sans devoir passer par le processus testamentaire habituel.

- La première étape consiste à désigner un Bénéficiaire.
- Vous devez ensuite choisir un type de Garantie selon la protection recherchée.
- Et enfin, déterminer une option de placement selon vos objectifs financiers.

* Le Capital-décès



Quelles sont les Garanties offertes par le Contrat Helios2?

- **Une protection de l'épargne avec la Garantie Helios2 – 75/75**
Pour investir à long terme et profiter du potentiel de croissance des marchés.
- **Une protection du patrimoine avec la Garantie Helios2 – 75/100 i**
Pour maximiser la valeur de votre patrimoine et minimiser les tracasseries liées à la succession.
- **Une protection complète avec la Garantie Helios2 – 100/100 i**
Pour réaliser vos projets sans compromis et sans risque tout en vous permettant de léguer un patrimoine à vos proches.

Quelles sont les options de placement?

- **Solutions d'investissement** – Donnent accès à un ensemble de fonds variés pour répondre à vos besoins financiers, et ce, en une seule étape.
- **Portefeuilles d'investissement responsable** – Conçus pour appuyer des entreprises qui favorisent le développement durable dans le respect des personnes et des collectivités tout en visant un potentiel de rendement attrayant.
- **Portefeuilles FNB Avisé** – Donnent accès à des fonds négociés en bourse dans une solution de placement innovante.
- **Fonds individuels** – Offrent une gamme complète de fonds de placement diversifiés visant un potentiel de croissance du capital pouvant répondre à vos objectifs financiers : revenu, équilibré et répartition d'actifs, actions canadiennes et actions étrangères.



Ce que vous devez retenir du Contrat Helios2

1 RESPECT DE VOS VOLONTÉS EN TOUTE CONFIDENTIALITÉ ET SANS TRACAS

Comme le Capital-décès est versé au Bénéficiaire désigné en dehors du processus de succession, cela vous permet de faire des dons particuliers à vos proches. Le Capital-décès est versé sans frais en moins de cinq jours ouvrables à la suite de la réception des documents requis.

2 CAPITAL-DÉCÈS GARANTI

Selon la Garantie choisie, votre investissement est partiellement ou complètement protégé des baisses des marchés et profite des hausses pour maximiser la valeur de votre patrimoine.

3 PROTECTION CONTRE LES CRÉANCIERS

Comme il s'agit d'un contrat de rente établi par une compagnie d'assurance, votre investissement peut être protégé contre les saisies des créanciers dépendamment du Bénéficiaire que vous désignez ou si vous désignez un Bénéficiaire irrévocable¹.

Saviez-vous qu'un investissement de 1 000 \$ suffit pour commencer à mieux protéger votre patrimoine?

SI VOUS CHERCHEZ À MIEUX PROTÉGER CE QUI EST IMPORTANT POUR VOUS ET À SIMPLIFIER LA TRANSMISSION DE VOTRE PATRIMOINE À VOTRE DÉCÈS, LE **CONTRAT HELIOS2** PEUT ÊTRE LE CHOIX TOUT INDIQUÉ POUR VOUS.

¹ Si le Bénéficiaire que vous désignez n'est pas désigné à titre irrévocable et n'est pas une personne dont la désignation confère la protection contre les créanciers, votre investissement peut tout de même être insaisissable en cas de faillite selon certaines conditions.



Qu'est-ce qu'un fonds de placement garanti (FPG)?

Un fonds de placement garanti est un fonds distinct créé et établi exclusivement par une compagnie d'assurance vie. Il est offert au moyen de contrats qui comportent des garanties à l'échéance et au décès.

Qu'est-ce qu'un Bénéficiaire?

Le Bénéficiaire est la personne désignée qui recevra le plus élevé entre le Montant minimal de capital-décès (montant garanti selon la Garantie choisie) et la valeur de votre Contrat à votre décès².

Qu'est-ce que le Capital-décès?

Le Capital-décès est le montant qui sera versé à votre Bénéficiaire à votre décès. Il correspond au plus élevé entre le Montant minimal de capital-décès (montant garanti selon la Garantie choisie) et la valeur de votre Contrat à votre décès². Le Montant minimal de capital-décès est ajusté selon les hausses des marchés et est également protégé contre les baisses des marchés.

² Le calcul de la valeur de votre Contrat a lieu le jour où nous recevons tous les documents exigés selon nos règles administratives.

Desjardins, un nom qui inspire confiance!

Le Mouvement Desjardins est le premier groupe financier coopératif au Canada et l'une des institutions financières les mieux capitalisées au pays. Il jouit d'excellentes cotes de crédit comparables à celles de plusieurs grandes banques canadiennes et même internationales. Cela lui vaut notamment d'être reconnu parmi les institutions financières les plus solides dans le monde selon le magazine *The Banker*.

Pour en savoir davantage sur le Contrat Helios2, nous vous invitons à communiquer avec votre conseiller dès aujourd'hui.

desjardinsassurancevie.com/helios2

Les documents Contrat et notice explicative et Aperçus des fonds contiennent des renseignements importants sur les caractéristiques du Régime de fonds de placement garanti Desjardins Sécurité financière – Helios2 et les Fonds de placement garanti DSF. De plus, le glossaire du document Contrat et notice explicative comprend des termes définis. Nous vous conseillons de lire ces documents attentivement avant de souscrire un contrat.

Les Fonds de placement garanti DSF sont établis par Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

Helios2 et Fonds de placement garanti DSF sont des marques de commerce déposées de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. DESJARDINS ASSURANCES et son logo sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, employées sous licence.